

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_31 – OBJET : Convention pour la mise à disposition d'une parcelle communale au profit de Monsieur Samuel HABERT

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME que Monsieur Samuel HABERT, demeurant La Bonnechère 04870 SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE, dont la société est immatriculée au n° SIRET 489 357 764 00013, sollicite la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée n° AO 2377, située au vallon de Ronco, pour y installer un rucher,

DECIDE de signer avec Monsieur Samuel HABERT une convention pour la mise à disposition de la parcelle précitée pour une durée d'un an à compter de ce jour.

FIXE le montant de la redevance annuelle à un euro pour l'occupation de de la parcelle précitée.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 23 mars 2023.

Le Maire

Olivier GUIFFO

